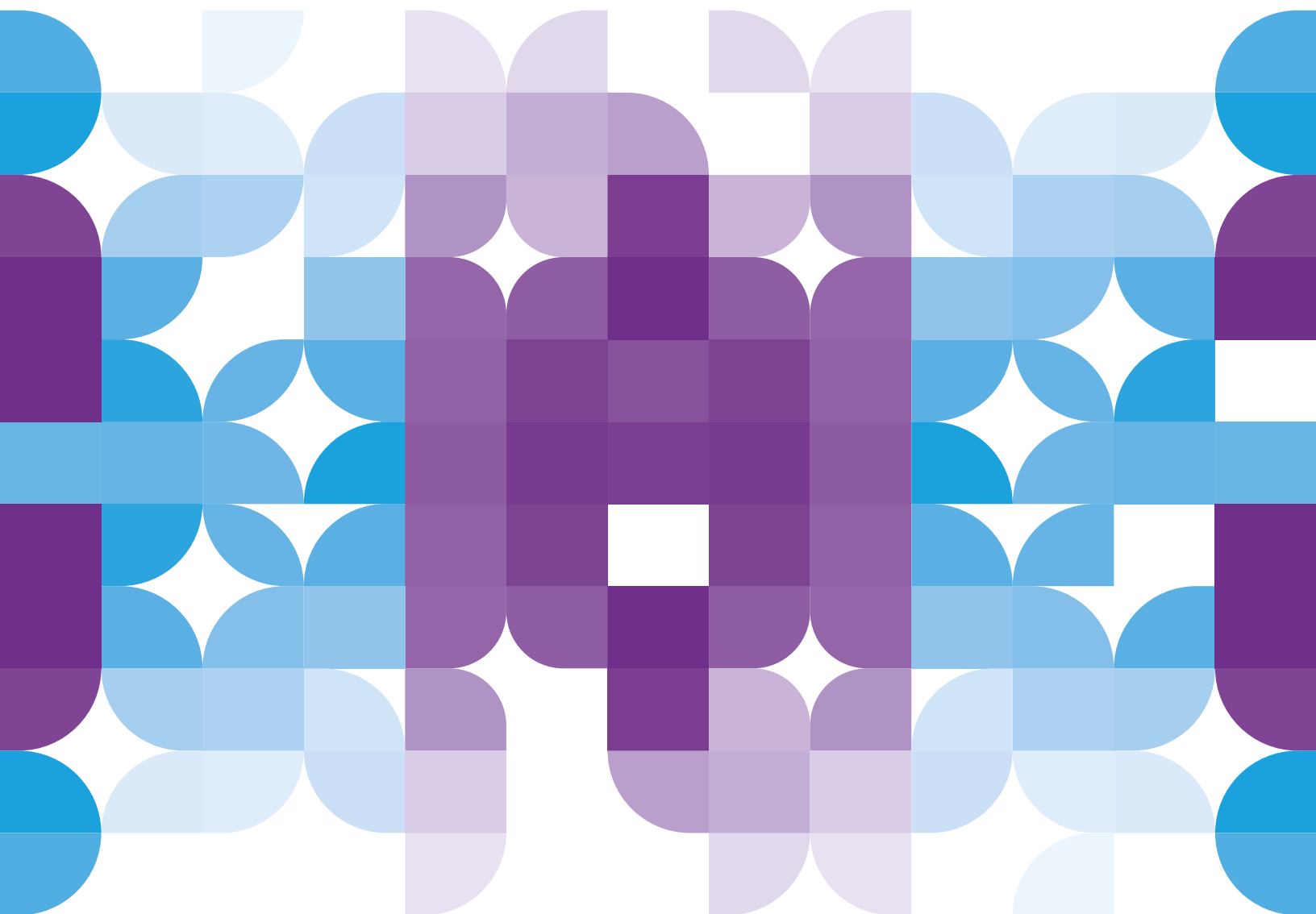


LA FINANCE SOLIDAIRE

Des outils à découvrir pour soutenir l'action collective concertée

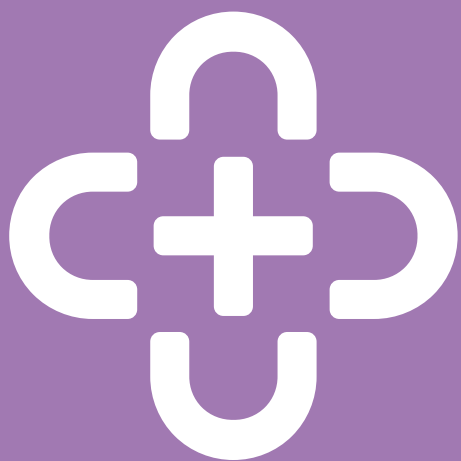
Énoncé de vision collective et de positionnement du réseau des CDC sur la finance sociale et solidaire



Mars 2024



**UN
RÉSEAU FORT
DE SES
COMMUNAUTÉS**



TNCDC

TABLE NATIONALE

**DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Table des matières

À propos des CDC et de la TNCDC	4
Pourquoi se positionner au sujet de la finance sociale?	5
Introduction	6
Définition de la finance sociale et solidaire	7
<i>Pour une approche éthique de la finance</i>	7
Notre approche de la finance solidaire	8
<i>Qu'est-ce qui appartient à la finance solidaire et qu'est-ce qui n'en est pas ?</i>	8
<i>La finance solidaire et responsable, pourquoi, quand et comment?</i>	9
L'écosystème de la finance solidaire au Québec	11
<i>Un écosystème financier</i>	11
<i>Enjeux d'accessibilité et d'adaptabilité des outils financiers pour l'action communautaire</i>	13
<i>Des outils adaptés aux besoins de l'action communautaire : une expérimentation prometteuse</i>	13
<i>Un écosystème d'accompagnement peu familier avec la réalité des organismes communautaires</i>	14
Les dérives à dénoncer	15
<i>Obligation à impact social : une marchandisation de la pauvreté?</i>	15
<i>Les investissements d'impact et les mesures d'impact social</i>	17
Recommandations	18
Conclusion	19
Bibliographie	20
Annexe 1	22
<i>Pour quel type de projet communautaire? Des exemples</i>	22
Annexe 2	26
<i>Lexique de la finance sociale</i>	26
Annexe 3	29
<i>Cartographie des opportunités de financement des projets collectifs portés par l'action communautaire</i>	29
Annexe 4	30
<i>Outils d'aide à la décision</i>	30

À propos des CDC et de la TNCDC

La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) est un réseau national ayant pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. De plus, elle promeut la place incontournable qu'occupe le mouvement communautaire autonome dans le développement local, et ce, dans une perspective de justice sociale ainsi que de développement global et durable de notre société.

Regroupant 69 CDC et rassemblant plus de 2700 organismes communautaires et entreprises d'économie sociale partout sur le territoire québécois, le réseau et ses membres interviennent dans une multitude de domaines, principalement la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la santé, l'éducation, l'emploi, la défense des droits ainsi que le logement.

Les CDC sont des actrices incontournables en matière de développement social et communautaire dans leur milieu, à l'échelle de municipalités régionales de comté (MRC) ou d'arrondissements en milieu urbain. Elles offrent des services directs aux organismes communautaires de leur territoire en plus de développer des projets structurants à vocation sociale en partenariat avec ces organismes, les membres de la communauté ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs du milieu.

Un réseau
composé de

69

corporations de
développement
communautaire

Vision locale du
territoire dans

15

régions du
Québec

Plus de

2 700

organismes communautaires et
entreprises d'économie sociale
soutenus

La TNCDC est un réseau national qui, par son expertise, ses actions et son assise locale, joue un rôle incontournable pour améliorer les conditions de vie des gens et atteindre une plus grande justice sociale au Québec.

Pourquoi se positionner au sujet de la finance sociale?

Depuis 2015, le gouvernement du Canada a établi une Stratégie canadienne d'innovation sociale et de finance sociale¹. Dans le cadre de cette stratégie, on annonçait en 2018 le déploiement d'un fonds de finance sociale de près de 755 millions de dollars et la création du programme de préparation à l'investissement (PPI), pour permettre aux organismes de bienfaisance et aux entreprises à vocation sociale de se préparer pour recevoir et bénéficier de ces fonds.

En 2023, le gouvernement annonçait² que ces fonds seraient administrés, au Québec, par CAP finance³, le réseau de la finance solidaire et responsable au Québec. Forte de son positionnement sur l'innovation sociale⁴ qui réitère que, dans une perspective de transformation sociale, l'innovation sociale est naturellement communautaire, il s'agissait pour la TNCDC d'une suite logique et d'un momentum à saisir pour se positionner à l'égard de la finance sociale. C'était l'occasion pour le réseau de positionner les actrices et acteurs de l'action communautaire face à l'arrivée de nouveaux leviers financiers susceptibles de soutenir des initiatives d'innovation sociale portées par le communautaire.

Par ailleurs, l'écosystème de la finance solidaire et responsable au Québec était quasi inconnu pour le réseau des CDC. Notre volonté, à travers cette démarche de positionnement, était donc de les outiller afin qu'elles puissent mieux comprendre les opportunités et l'écosystème, mais aussi mieux saisir les enjeux et les risques que comporte ce genre de financement.

1 <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/innovation-sociale-finance-sociale.html> (page consultée le 18 février 2024)

2 <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-gouvernement-federal-souligne-le-lancement-au-quebec-du-fonds-de-finance-sociale-dote-de-755-millions-de-dollars-avec-fonds-de-finance-sociale-cap-finance-890536715.html> (page consultée le 18 février 2024)

3 <https://capfinance.ca/> (page consultée le 18 février 2024)

4 Voir « [L'innovation sociale, naturellement communautaire – Énoncé de vision collective et positionnement du réseau sur la question de l'innovation sociale](#) », janvier 2020.

Introduction

L'écosystème de la finance sociale et solidaire renferme une diversité d'outils et de pratiques très distinctes. Si certains apparaissent prometteurs pour soutenir les initiatives collectives de développement des communautés, d'autres sont inacceptables pour l'action communautaire autonome au Québec.

Ce positionnement nous permet d'établir dans quels contextes et de quelles manières la finance solidaire peut être envisagée comme une opportunité pour l'action communautaire dans une perspective de transformation sociale. Il s'agit aussi d'une occasion de s'opposer à ce que nous identifions comme des dérives et de dénoncer des pratiques ou des outils de la finance sociale qui vont à l'encontre des principes et valeurs de solidarité et de justice sociale qui nous habitent.

Afin de promouvoir une finance « vraiment » solidaire, Amouroux (2003) préconise d'améliorer la connaissance de la finance solidaire en l'illustrant à travers des exemples ou études de cas. C'est une des manières qu'a privilégié la TNCDC pour appréhender cette notion. Pour établir son positionnement, elle a mis en place un comité de travail interne, en 2020, avec des membres du réseau et s'est adjointe, le temps de certaines rencontres de réflexion et d'échange, des personnes issues de la recherche et de la pratique¹. En concomitance, la TNCDC a développé ses liens avec l'écosystème québécois de finance solidaire et responsable, notamment en participant au comité d'orientation du PPI coordonné par le Chantier de l'économie sociale.

1 La TNCDC remercie d'ailleurs la professeure au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'Université du Québec à Montréal, Marie Langevin ainsi que M. Philippe Garant, à l'époque, directeur général du réseau d'investissement social du Québec (RISQ) pour leurs contributions à nos réflexions.

Au point de départ de nos travaux, un sondage a été acheminé auprès des CDC pour bien comprendre le degré de connaissance et les besoins des membres à l'égard de cette thématique. Ce sondage a révélé la méconnaissance du réseau sur le sujet², mais aussi sa volonté de mieux comprendre, de s'éduquer et de s'outiller, afin de prendre des décisions éclairées en matière de finance solidaire. Certains membres qui travaillaient déjà avec des outils de finance solidaire ont présenté leurs projets à l'ensemble du réseau en explicitant leurs apprentissages³. En plus de développer collectivement nos connaissances et un positionnement, le réseau a produit un lexique⁴ pour aider les groupes communautaires à naviguer à travers les thèmes et notions qui leur sont moins familiers, et une cartographie⁵ des opportunités de financement de projets collectifs portés par les groupes communautaires. Finalement, un outil d'aide à la prise de décisions⁶ a été réalisé, dont l'objectif est de les aider à réfléchir à leur degré de tolérance face au risque, mais aussi de les inviter à poser un regard critique et éthique sur l'utilisation de ces fonds, ainsi que leur provenance. L'ensemble de ces outils est intégré et expliqué dans cette production, fruit d'un travail collectif de plus de 4 ans⁷.

2 Ces données reflètent les résultats de l'enquête nationale réalisée par Imagine Canada en 2020, qui se questionnait sur le degré de préparation des organismes caritatifs à la finance sociale. On y apprend que la majorité des organismes questionnés ont peu de connaissances, d'expérience et d'expertise en matière de finance sociale (Imagine Canada, 2020).

3 Voir Annexe 1 page 22

4 Voir Annexe 2 page 26

5 Voir Annexe 3 page 29

6 Voir Annexe 4 page 30

7 Notons toutefois que la COVID-19 a chamboulé le calendrier de travail qui a dû être sur pause pendant quelques temps.

Définition de la finance sociale et solidaire

Pour une approche éthique de la finance

Selon le groupe directeur sur la cocréation de la Stratégie canadienne d'innovation sociale et de finance sociale, la finance sociale « réfère à des investissements visant à créer un impact social ou environnemental mesurable, en sus du rendement financier » (2018 : 17). D'autres autrices spécifient que les projets faisant appel à la finance solidaire partent d'abord et avant tout d'un besoin des communautés et d'une mobilisation des acteurs et actrices concernées dans une approche du bas vers le haut (bottom-up approach) (Mendell et Neamtan, 2021). En résumé, il s'agit de mobiliser des capitaux au profit de projets économiquement rentables qui visent à répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de la communauté (Echenberg, 2015 ; Mendell et Neamtan, 2021).

Bien que les notions de finance sociale, solidaire, éthique ou encore responsable renferment quelques similitudes (Dughéra, 2009) et que dans certains pays on les considère comme synonymes (Kouakou, 2012), la TNCDC a fait le choix de les distinguer et d'opter plutôt pour la notion de finance solidaire, plus proche de notre vision d'une finance qui devrait être centrée sur le lien social, la solidarité et au service de l'être humain. Ce choix est aussi guidé par le fait que l'écosystème québécois utilise lui aussi la notion de finance solidaire et responsable.

À l'origine de son émergence, la finance solidaire tentait

de répondre aux besoins financiers de projets artisanaux ou collectifs qui étaient exclus du système financier dit classique (Artis, 2013, Dughera, 2009). L'idée centrale était d'instaurer une relation de proximité ou « des circuits courts » entre les personnes qui empruntent et celles qui prêtent, empreinte de réciprocité, de solidarité et de lien social (Artis, 2013, Dughera, 2009; Amouroux, 2003). La finance solidaire vise alors à dépasser les rapports marchands, rattachés à une simple transaction financière, dans lesquels le profit n'est plus la finalité de l'activité (Artis, 2013; Kouakou, 2012). Certaines et certains estiment même que la finance solidaire, dans ce contexte, s'inscrit dans un paradigme différent de la logique capitaliste et peut devenir un outil au service d'un autre projet de société (Artis, 2013, Amouroux, 2003).

La TNCDC s'inspire de cette vision pour définir la finance solidaire comme : un outil au service du développement humain et sociétal (Amouroux, 2003), permettant de soutenir des projets économiques alternatifs (Artis, 2013). La finance solidaire a pour mission d'utiliser l'outil financier pour un développement équitable et durable, et à pour vision à long terme d'augmenter le capital social (Amouroux, 2003). Les valeurs de réciprocité et de solidarité sont au centre des relations entre les personnes qui prêtent et celles qui empruntent (Artis, 2013); la recherche de profit n'étant pas la finalité, la finance solidaire donne la primauté aux critères non financiers (Kouakou, 2012), en s'appuyant sur des critères de sélection des projets et d'évaluation privilégiant la confiance sociale et l'expression des besoins (Artis, 2013).

Cela dit, cet énoncé demeure un idéal. À l'analyse de la pratique, on constate que les outils de la finance sociale et solidaire ne sont pas tous véritablement solidaires et que certaines dérives les éloignent de leur intention originelle. Si la finance solidaire est tout de même pertinente pour soutenir les projets collectifs portés par l'action

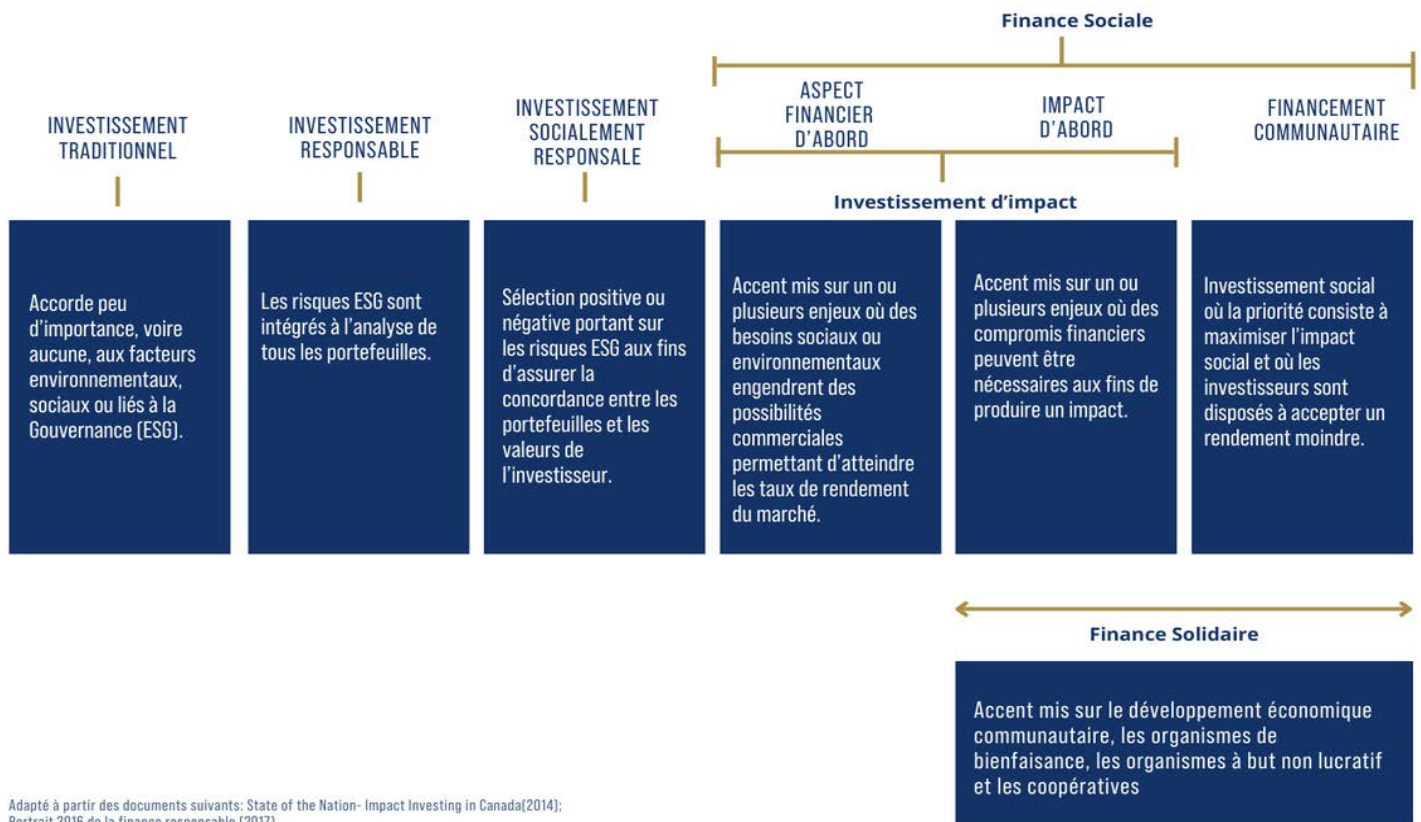
communautaire, il est néanmoins nécessaire de porter un regard critique sur les outils financiers développés et leurs intentions.

Notre approche de la finance solidaire

Qu'est-ce qui appartient à la finance solidaire et qu'est-ce qui n'en est pas ?

Malgré ses intentions et ses visées, il faut bien comprendre que l'objectif de la finance solidaire est de soutenir des projets bénéfiques socialement, mais qui soient aussi économiquement viables. Ainsi, faire appel à de la finance solidaire implique de contracter des prêts et d'anticiper un rendement financier, aussi minime soit-il, pour rembourser ces prêts. Les groupes qui opteront pour ces outils vont devoir s'endetter. Il ne s'agit donc pas de subventions et un remboursement des capitaux mobilisés pour réaliser les projets est à prévoir.

Graphique 1 : La finance solidaire dans le continuum de l'investissement



Adapté à partir des documents suivants: State of the Nation- Impact Investing in Canada(2014); Portrait 2016 de la finance responsable (2017)

Ainsi, les outils de la finance solidaire ne sont pas une panacée pour répondre aux enjeux de financement des innovations sociales portées par l'action communautaire, d'autant plus que ces outils ne s'équivalent pas tous, nous le verrons. Il est important de se poser les bonnes questions et de prendre conscience de l'ensemble des tenants et aboutissants avant de mobiliser des capitaux pour quelque projet que ce soit, que ces fonds soient solidaires ou non. Pour tenter d'y voir plus clair, la TNCDC a produit [un outil d'aide à la décision](#). Cet outil n'a pas pour ambition d'être prescriptif, il a été produit pour accompagner les groupes désireux de mobiliser des capitaux afin de prendre des décisions éclairées. L'objectif est de les aider à réfléchir à leur degré de tolérance face au risque, mais aussi de les inviter à poser un regard critique sur les pratiques éthiques, sociales et environnementales des partenaires financiers. Quels sont les éléments qui seraient inacceptables, réhivitoires ? Ou au contraire, qu'est-ce qui ferait en sorte qu'un groupe serait prêt à utiliser ce genre d'outils financiers ? La série de questions élaborées dans l'outil produit devrait aussi permettre de mesurer l'incidence organisationnelle potentielle.

La finance solidaire et responsable, pourquoi, quand et comment ?

D'entrée de jeu, le réseau des CDC s'est entendu sur un ensemble de postulats :

Les outils de la finance solidaire et sociale ne doivent pas être considérés comme une solution miracle aux enjeux de financement des projets d'innovation sociale portés par les groupes communautaires. Ensuite, ces outils ne devraient jamais servir de prétexte au désengagement de l'État face à ses responsabilités sociales. Finalement, la finance solidaire ne devrait en aucun cas financer les groupes communautaires à la mission globale. C'est le rôle de l'État, et il faut continuer de revendiquer un financement récurrent, à la mission et à la hauteur des besoins des

groupes communautaires de la part du gouvernement¹.

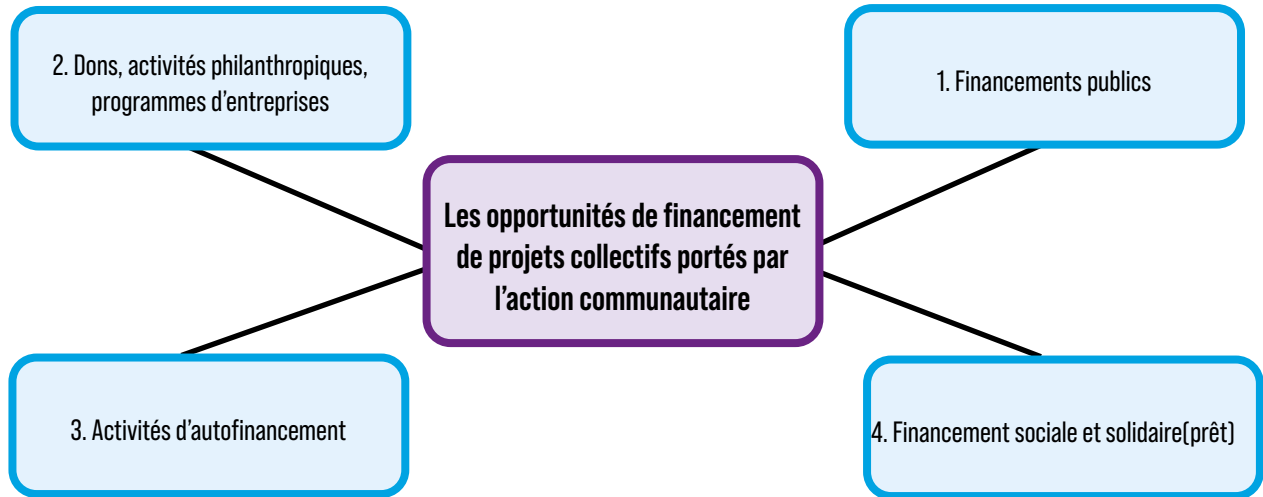
Dans ces circonstances, la finance solidaire doit être envisagée avant tout comme une opportunité de financement, un levier financier, dans le cadre de projets d'expansion et de projets collectifs et concertés. À titre d'exemples, il pourrait s'agir de soutenir des projets d'agrandissement, d'acquisition ou de rénovation d'immeubles collectifs ou communautaires, ou encore d'acquisition d'équipement. En somme, la finance solidaire devrait financer des actifs et non pas des opérations courantes.

Comme explicité plus haut, la finance solidaire ou sociale implique de l'endettement. Pour ces raisons, la TNCDC estime que ces outils devraient être appréhendés comme une source de dernier recours, après avoir utilisé tous les outils financiers non remboursables disponibles (subventions, dons). Ces outils devraient donc être envisagés en complémentarité avec d'autres sources de financement (publics, autofinancement, dons, activités philanthropiques, etc.).

La TNCDC, à cet égard, a réalisé une [cartographie des opportunités de financement de projets collectifs portés par l'action communautaire](#). On y retrouve les outils de finance solidaire, mais aussi des leviers publics, des stratégies d'autofinancement et des stratégies de don ou d'activités philanthropiques utiles pour compléter le montage financier d'un projet. La cartographie ne regroupe pas les opportunités de façon exhaustive, elle sert, en un clin d'œil, à comprendre la diversité des sources de financement possibles pour soutenir l'émergence de projets collectifs concertés.

1 Pour en savoir plus sur les revendications de la TNCDC voir les mémoires « [Populations vulnérables, crise du logement, ressources épuisées : il est urgent d'agir](#) » et « [Entre responsabilité publique et prise en charge collective : un équilibre à atteindre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) ».

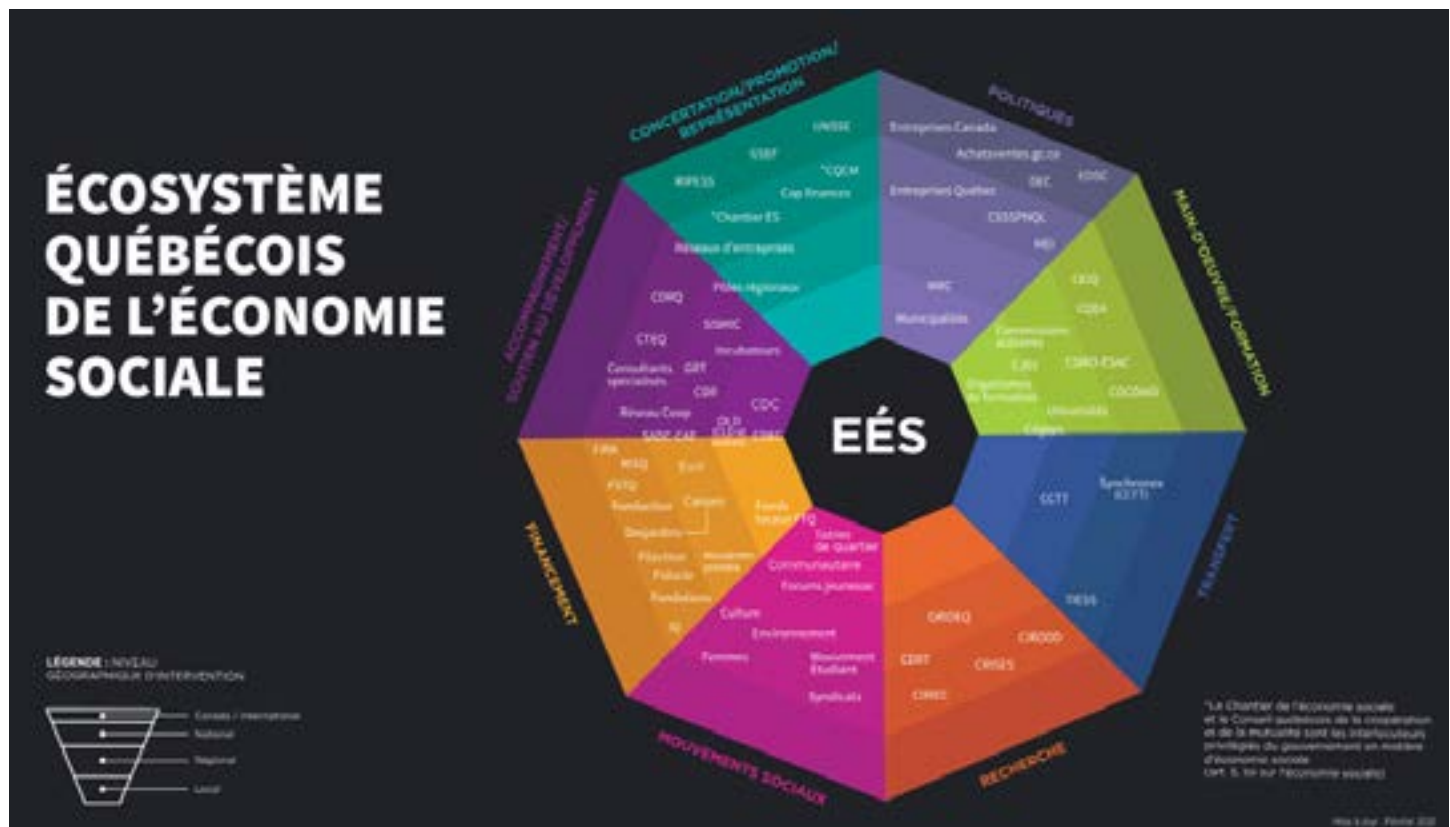
La cartographie de l'écosystème :



Pour finir, la TNCDC estime que l'utilisation d'outils de la finance solidaire nécessite de la préparation à recevoir de l'investissement privé, c'est-à-dire bien comprendre et avoir conscience de ce que cela implique et les risques encourus. Il est également important de saisir les modalités de l'entente entre les parties prenantes, bailleurs de fonds et partenaires du projet inclus. Surtout, elle invite les groupes qui souhaitent se lancer dans l'aventure à être bien accompagnés.

L'écosystème de la finance solidaire au Québec

Il existe au Québec un écosystème très structuré pour accompagner, soutenir, financer et outiller les entreprises d'économie sociale et les organismes d'action communautaire qui portent des projets collectifs.



Source : https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/EES_concept_fev2023_final.png (page consultée le 18 février 2024)

Un écosystème financier

Dans cet écosystème, des partenaires financiers se sont regroupés autour d'un réseau : CAP finance, le réseau de la finance solidaire et responsable¹.

Les partenaires de CAP finance sont mobilisés autour de cet énoncé :

La Finance Solidaire et Responsable prend en compte des considérations éthiques, sociales et environnementales, en plus des objectifs financiers traditionnels. Les décisions d'investissement ou de placement sont principalement centrées sur des projets de développement économique communautaire et d'entreprise d'économie sociale.²

1 <https://capfinance.ca/> (page consultée le 18 février 2024)

2 *ibid.*

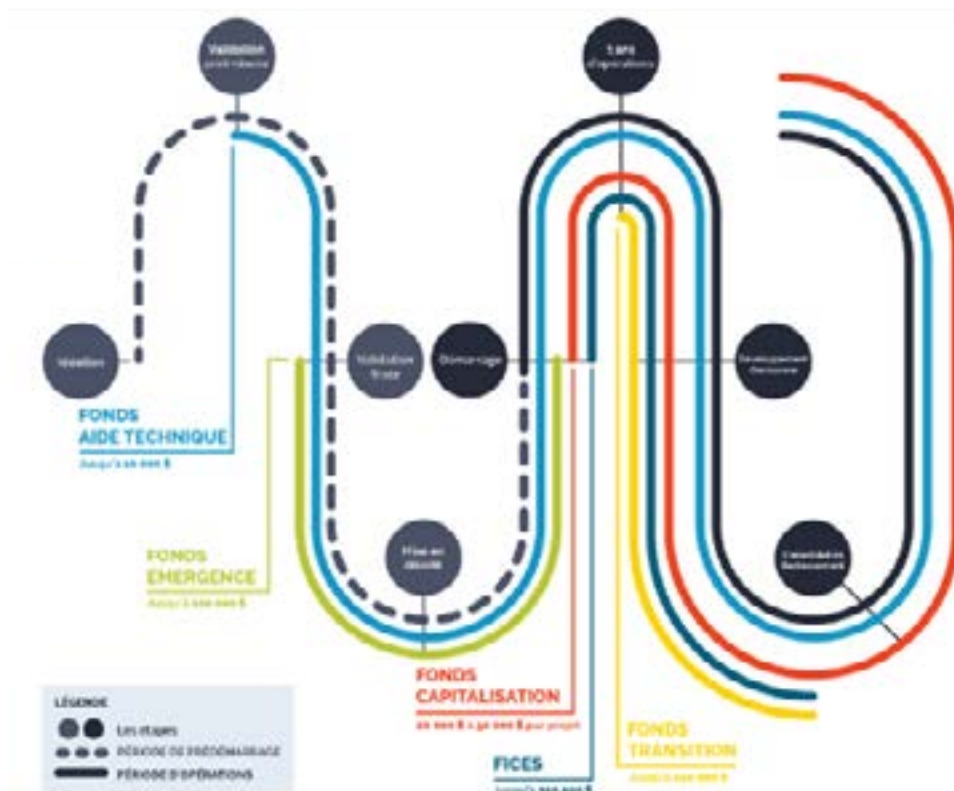
Ces partenaires signent une charte qui campe leur approche éthique et responsable de la finance et ont développé un guide d'analyse adapté aux projets d'économie sociale, dans lequel on retrouve les critères pris en compte pour l'évaluation des projets financés. Une attention est portée à la viabilité du projet, mais son volet associatif est tout aussi important.

Nos critères d'évaluation de projets



Source : Extrait du PowerPoint présenté à la rencontre nationale, de mars 2023, par Didier K. Muamba, analyste sénior au RISQ

On retrouve deux catégories d'investissement à CAP finance, soit le capital de développement (appelé aussi fonds de développement) et la finance solidaire (Zerdanie et Bouchard, 2016). Tous les deux ont des objectifs similaires, soit le développement local et régional. Cela dit, les actrices et acteurs de la finance solidaire ont une préoccupation nettement plus affirmée pour le développement communautaire et le soutien aux entreprises d'économie sociale, alors que le capital de développement vise davantage l'emploi, la formation des travailleuses et travailleurs, ou encore la protection de l'environnement (Dostie, 2017; Zerdani et Bouchard, 2016). Un parcours de financement et des fonds sont disponibles pour toutes les étapes de développement des projets et prennent la forme de prêts à intérêt avec ou sans garantie (Bourque et al., 2009: 30, dans Zerdani et Bouchard, 2016).



Source : Extrait du PowerPoint présenté à la rencontre nationale, de mars 2023, par Didier K. Muamba, analyste sénior au RISQ

Enjeux d'accessibilité et d'adaptabilité des outils financiers pour l'action communautaire

L'expérience au Programme de préparation à l'investissement (PPI) et celle des CDC sur le terrain nous mènent toutefois à certains constats quant à l'accessibilité à cet écosystème pour les organismes communautaires. Premièrement, l'écosystème financier est peu connu de l'action communautaire. Ensuite, il s'avère que les fonds de finance solidaire et responsable sont parfois difficilement accessibles ou peu adaptés pour les projets portés par l'action communautaire :

- + Le vocabulaire utilisé dans les formulaires est peu ou pas adapté (très technique, axé sur la rentabilité économique des projets, par exemple).
- + L'angle d'analyse des projets (performance financière de l'organisme, profils des porteuses et porteurs de projets, etc.) ne prend pas ou peu en considération les particularités et le fonctionnement des organismes communautaires, notamment les restrictions administratives imposées par l'État en regard de leurs fonds de roulement.
- + Des outils peu adaptés et/ou non destinés aux besoins des organismes communautaires (pour certains fonds il faut absolument être une entreprise d'économie sociale pour en bénéficier) limitent l'accès à celles et ceux qui souhaitent développer des volets d'économie sociale.

Le PPI déployé par le gouvernement fédéral avait pour intention de préparer les organisations afin de faciliter leur accès aux fonds de finance sociale ou plus globalement, afin qu'elles puissent solliciter des partenaires financiers en vue de soutenir leurs projets. La popularité du programme en 2019-2020 et en 2022-2023¹ a démontré

¹ Sur les 255 projets reçus pour l'appel de 2022-2023, seuls 59 projets ont pu être soutenus financièrement. Sur les 59 projets financés,

que cela répond à un besoin. Si on déplore que les fonds ne fussent pas suffisants pour répondre à la demande, et qu'ils restent du travail à faire pour accompagner les organismes communautaires dans l'accessibilité de ce programme, on peut concéder qu'il s'agit d'une stratégie intéressante pour aider les groupes à structurer leur projet afin d'envisager un recours à des investissements par la suite. Il serait plus que souhaitable que ce programme, qui prenait la forme de subvention non remboursable, soit renouvelé, pour soutenir les organismes en amont pour la préparation et la structuration de leurs projets.

Des outils adaptés aux besoins de l'action communautaire : une expérimentation prometteuse

Cela dit, des expérimentations ont prouvé qu'il était possible de créer des outils de finance solidaire adaptés et innovants, en adéquation avec les besoins des organismes communautaires et leur réalité.

Prenons l'exemple de l'Initiative immobilière communautaire du Grand Montréal, qui a vu le jour en janvier 2021 pour répondre aux enjeux d'accès à l'immobilier communautaire sur ce territoire. L'Initiative est un fonds d'investissement conçu spécifiquement pour les organismes communautaires afin de les aider à accéder à la propriété de locaux adéquats en fonction des besoins de leur milieu. À l'inverse de l'approche traditionnelle où les investisseurs ont l'initiative dans le jeu d'offre et de demande, le modèle de l'Initiative place les besoins des organismes au centre de la conception des outils financiers. C'est donc dire que la demande est formulée d'abord afin d'attirer les investissements en conséquence. Un comité stratégique où siège le milieu communautaire s'assure du respect des objectifs initiaux de l'initiative et de l'adéquation entre les critères d'analyse et les besoins des

36 % étaient portés par des organismes communautaires (<https://irp-ppi.ca/fr/ppi2-donnees-ouvertes/> [page consultée le 18 février 2024]).

groupes. La TNCDC, par sa portée nationale et ses assises locales, assure un leadership dans le développement de cette solution adaptée aux organismes communautaires des quatre coins de la province. En effet, ses membres se penchent depuis plusieurs années sur la question des bâtiments communautaires, que ce soit leur accès, leur abordabilité, ou leur gestion. Concrètement, le processus de changement d'échelle a débuté par une phase de discussion avec les parties prenantes concernées : de concert avec les partenaires de l'Initiative montréalaise, le réseau des CDC s'est engagé à mener une étude de faisabilité, notamment financée par le PPI. La TNCDC et ses partenaires (le Chantier de l'économie sociale et sa Fiducie) ont placé au cœur du projet l'étude des besoins, des risques et des enjeux potentiels pour les organismes communautaires partout au Québec. Il en résulte une proposition de capitalisation sur mesure pour les besoins du milieu, par et pour.

Un écosystème d'accompagnement peu familier avec la réalité des organismes communautaires

Force est de constater également que l'écosystème d'accompagnement actuel connaît peu la réalité des organismes d'action communautaire autonome, ce qui nuit, selon nous, à un accompagnement optimal. Certaines CDC jouent déjà un rôle d'accompagnement des projets collectifs concertés, qui s'inscrivent dans leurs volets de consolidation et développement communautaire, de travail en partenariat, de concertation ou encore de soutien à l'économie sociale. Cela dit, leur soutien s'actualise davantage dans les processus de coconstruction des projets et de mobilisation des partenaires. Elles n'ont pas vocation à faire de l'analyse financière et ne souhaitent en aucun cas devenir juges et parties de projets développés par leurs membres. Par ailleurs, chaque CDC est unique et déploie ses volets d'action selon les priorités fixées par ses membres et les besoins du territoire. Ainsi, chacune agit

différemment, selon sa dynamique territoriale, mais aussi selon le rôle joué par les autres partenaires de l'écosystème d'accompagnement. Ainsi, leur rôle d'accompagnement est à géométrie variable d'un territoire à l'autre et il est essentiel que cela demeure. Cela dit, à travers l'accès à l'écosystème existant de la finance solidaire et responsable du Québec, les CDC qui le souhaiteraient auraient tout intérêt à accéder à des formations, des informations, du soutien, mais aussi à du financement. Ce serait reconnaître leur rôle et leur expertise, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur mission d'actrices incontournables du développement social local.

L'écosystème d'accompagnement gagnerait à reconnaître le rôle des CDC, certes, mais aussi à mieux comprendre les spécificités et les réalités de l'action communautaire. C'est lui qui fait l'analyse financière des projets et qui permet ou non l'accès aux fonds de finance solidaire, en fin de compte. Un dialogue et des relations doivent être entretenus, pour que chaque partie prenante comprenne les besoins et la réalité de toutes les parties prenantes, dans l'optique d'adapter à la fois l'accompagnement et le soutien financier pour les projets collectifs concertés portés par l'action communautaire. La participation de la TNCDC au comité d'orientation du PPI et tout récemment au comité d'orientation du fonds de finance sociale CAP finance lui permet de mettre en lumière les enjeux des organismes et de porter leur voix et leur réalité dans cet écosystème. Il serait cela dit, pertinent que la TNCDC ne soit pas seule à porter la voix et la vision de l'action communautaire dans ces espaces.

Les dérives à dénoncer

S'il y a en effet des outils financiers qui devraient être mieux adaptés, il y en a d'autres que la TNCDC critique sévèrement. Certaines pratiques orientent la finance sociale bien loin de l'intention de solidarité originelle. Ainsi, on constate depuis les dernières années, surtout dans le reste du Canada, des dérives contre lesquelles la TNCDC veut faire une importante mise en garde. Avec ces outils, viennent également des pratiques d'évaluation de mesure d'impact qui sont questionnables.

Obligation à impact social : une marchandisation de la pauvreté?

Les obligations à impact social (OIS) ou encore les **social impact bond** (SIBs) dans les pays anglo-saxons sont des outils de la finance sociale. Ils « visent à faire financer par des investisseurs privés des programmes sociaux en conditionnant leur remboursement et leur niveau de rémunération financière à la réalisation d'objectifs de performance » (Marty, 2016).

La première justification du développement des OIS, partout dans le monde, a été la réduction des financements publics. Le gouvernement n'a plus les moyens de répondre à tous les enjeux sociaux. Il est invité à concentrer ses ressources sur le curatif alors que les partenaires financiers privés sont invités à financer les actions sociales innovantes et préventives (Besançon et al. 2015). Évidemment, cette pratique soulève des questions sur le rôle joué par le secteur privé dans la réponse aux enjeux sociaux. Certaines autrices et auteurs parlent de financiarisation et de privatisation des politiques publiques (Besançon et al, 2015; SCFP, 2021). L'action communautaire parle de

marchandisation du social (Harnois et Greason, 2016).



Source : contrat-impact-social.fr, dans Gruet (2017).

Les OIS sont apparues dans le courant des années 2000 et depuis, ce sont plus de 60 programmes dans 15 pays différents qui ont vu le jour (Gruet, 2017). Au Canada, la première expérimentation d'émission d'OIS s'est réalisée en Saskatchewan. Si d'autres provinces ont jusqu'à présent emboité le pas, il n'existe pas d'OIS au Québec.

Un exemple canadien pour illustrer les dérives des OIS

À partir de 2014, un centre d'hébergement pour mères monoparentales défavorisées de Saskatoon (Saskatchewan) a été financé à hauteur de 1 million de dollars par une OIS. L'OIS visait à garder 22 enfants auprès de leur mère monoparentale à risque (suivis par les services d'aide à l'enfance et à la famille de la province). Les partenaires financiers récupéraient leur investissement avec un taux d'intérêt de 5 % (retour sur investissement) en fonction du nombre d'enfants resté avec leur mère 5 ans après leur départ du centre d'hébergement (Loxley, 2020). Si le programme a dépassé les objectifs fixés, les pouvoirs

publics ont tout de même décidé de financer directement l'organisme après l'expérimentation (*Ibid.*).

On partira de cet exemple pour illustrer en quoi ces outils financiers sont à proscrire. Pour commencer, les arguments justifiant la création des OIS sont les contraintes et restrictions budgétaires des gouvernements. Or, les OIS se basent sur un système de paiement aux résultats, qui comprennent des rendements parfois exorbitants (Besançon et al., 2015; Marty, 2016, Loxley, 2020). Certes, les partenaires financiers privés assument les risques financiers, mais ce risque a un coût! Le gouvernement, en cas d'atteinte des cibles, doit rembourser la totalité de l'investissement, en plus des intérêts (le taux de rendement dans notre exemple était de 5 %, mais dans certains projets on a pu en voir aller jusqu'à 13 % (Loxley, 2020, Marty, 2016). Ainsi, le gouvernement ne fait aucune économie, bien au contraire. Les nombreuses expérimentations ont démontré qu'en plus des taux de rendement, les pouvoirs publics doivent aussi assumer les coûts de transaction des OIS (création, négociation, mise en œuvre) également très élevés (Besançon et al, 2015; Loxley, 2020; Marty, 2016; Roy et Al., 2018). Sans compter les coûts d'évaluation, puisqu'il faut être en mesure d'évaluer l'impact social de l'investissement pour pouvoir le rémunérer.

Par ailleurs, un des meilleurs moyens de s'assurer un retour sur investissement est de sélectionner des cibles facilement atteignables. Certaines OIS ont été accusées de biais de sélection. Ce fut d'ailleurs le cas dans notre exemple. On a reproché au groupe d'avoir sélectionné les mères les plus susceptibles de réussir pour participer au projet (Loxley, 2020). Plus largement, cette tendance oriente insidieusement les choix en matière de politiques sociales vers les publics et les problématiques les moins complexes et les moins risqués, au détriment de domaines d'intervention pourtant essentiels (Marty, 2016).

Un des arguments en faveur des OIS porte également sur l'idée qu'elles permettraient de financer des projets innovants pour répondre aux problématiques sociales. Or, encore là, rien n'est moins sûr. Pour cause, les partenaires financiers attendent un retour sur leur investissement, ils ont donc tendance à prendre le moins de risque possible et à miser sur des projets qui ont déjà fait leurs preuves (Roy et al., 2018). Ainsi, il n'existe presque aucune preuve que les OIS encouragent réellement l'innovation (*Ibid.*).

Finalement, les parties prenantes qui élaborent les OIS (pouvoirs publics, partenaires financiers privés) orientent grandement les services qui seront offerts. Ainsi, les groupes qui fournissent le service perdent une partie de leur autonomie en plus d'alourdir leur charge administrative (appel de projets, reddition de compte, évaluation). Pire encore, certains groupes en manque de financement pourraient être menés à orienter leurs actions vers certains types de population, quitte à dériver de leur mission, afin de répondre aux exigences d'une OIS.

Comme le souligne justement le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) : « Il n'y a pas de place pour le profit dans les services sociaux ni dans aucun service public » (SCFP, 2021). Nous sommes également d'avis que le privé n'a pas sa place dans la réponse aux problèmes sociaux : intérêts financiers privés et justice sociale font rarement bon ménage. Cette réponse devrait être coconstruite avec la société civile, à travers des mécanismes démocratiques et financés par les pouvoirs publics. La preuve de l'inefficacité de ces outils financiers pousse d'ailleurs certaines autrices et auteurs à préconiser un financement public direct des groupes (Loxley, 2020). Pour la TNCDC, il est crucial que ce genre d'outil financier ne fasse jamais son apparition dans l'écosystème québécois de finance solidaire et responsable et elle y veillera.

Les investissements d'impact et les mesures d'impact social

Dans une logique de performance et d'efficacité héritée des pratiques néolibérales, une tendance se dessine depuis plusieurs années au Québec et ailleurs dans le monde : une volonté, de la part des partenaires financiers, mais aussi de la nouvelle gestion publique, de mesurer ou encore d'évaluer le rendement social de leurs investissements (Besançon et al., 2015; Bouchard et al., 2020). On appelle cela de l'investissement d'impact. En fait, « l'investissement d'impact est une méthode d'investissement permettant un retour en impact sociétal, communautaire ou environnemental combiné avec un rendement financier » (Van Den Neste, 2020). Dans ce contexte, on observe un appétit grandissant de certains bailleurs de fonds publics et privés pour les mesures d'impact. Cela se traduit trop souvent par des pressions indirectes exercées sur les organisations pour démontrer l'impact de leur action (Tello-Rozas, 2022) sans égard à leur besoin, leurs capacités et leurs moyens.

Si les pratiques d'évaluation sont essentielles et par ailleurs courantes chez les organismes communautaires¹, ces pratiques doivent répondre d'abord et avant tout au besoin des membres et non pas des partenaires financiers. L'évaluation doit être utile pour les groupes, axée sur les apprentissages et être réalisée en respect des pratiques inhérentes à l'action communautaire, soit de façon participative et intégrée (Bouchard et al., 2020; Tello-Rozas, 2022; Grenier, 2020).

Ces stratégies de mesures d'impacts peuvent représenter plusieurs écueils pour les organismes si elles ne sont pas adaptées à leur réalité. D'abord, parce qu'elles ont

1 Selon la mise à jour du portrait des pratiques d'évaluation dans les organismes communautaire, la majorité (73%) des organismes communautaires font de l'évaluation (Tello-Rozas, 2022).

tendance à focaliser sur les résultats les plus souvent chiffrables, au détriment des processus qui ont mené vers les changements, alors que ceux-ci sont aussi, voire plus importants dans les pratiques collectives. Ensuite, parce que cette volonté de mesurer les impacts mène à la standardisation des processus et des méthodes d'évaluation (Bouchard et al., 2020). Or, il n'existe pas une méthode d'évaluation qui puisse se généraliser à l'ensemble des projets ou des situations et qui puisse s'appliquer en toutes circonstances. En voulant standardiser et chiffrer l'impact des investissements, on passe parfois à côté de l'essentiel, les mesures d'impact révèlent souvent une infime partie du travail des organismes communautaires (Van Den Neste, 2020). Le nombre de personnes rejointes lors d'une activité ne renseigne pas sur la qualité des interactions entre ces personnes par exemple. Il y a une part importante du travail réalisé qui est de l'ordre de l'intangible et du qualitatif (cohésion, lien et solidarité sociale, etc.) et qui se traduit difficilement à travers une colonne de chiffres. Jettée (2020 : 13) rappelle, à cet effet, les sages paroles d'Albert Einstein : « ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément ».

Par ailleurs, le choix de ce qui doit être évalué est éminemment politique : ce que l'on mesure peut venir à influencer jusqu'à notre mission, puisqu'ultimement, les résultats de ces évaluations nourrissent les prises de décision et orientent les actions (Bouchard et al., 2020; Jetté, 2020).

Finalement, les moyens exigés pour la réalisation d'une évaluation d'impact reposent souvent sur les organismes, sans pour autant qu'ils reçoivent pour cela des fonds supplémentaires². Or, réaliser ce genre de démarche de façon rigoureuse demande compétences et ressources.

2 « 85 % des organismes doivent utiliser leurs fonds propres pour réaliser une évaluation » (Tello-Rozas, 2022).

Le risque est alors de confier des démarches à des « spécialistes » de l'évaluation d'impact indépendants, qui sont trop souvent déconnectés des pratiques de l'action communautaire autonome. S'il est essentiel d'«oser négocier des processus d'évaluation cohérents à la réalité des groupes et des capacités qui aura pour finalité l'amélioration de leur action » (Tello-Rozas, 2022 : 11), il leur faut aussi pouvoir dire non à des approches qui ne sont pas en cohérence avec leurs pratiques et leurs valeurs. Il est donc essentiel que l'évaluation soit réalisée par, pour et avec les organismes communautaires, qui devraient être en mesure de déterminer qui, quand, comment et pourquoi (Jetté, 2020) ils font de l'évaluation.



Reconnaître et soutenir les CDC volontaires dans l'écosystème d'accompagnement de projets collectifs concertés.

Recommandations

Dans ce cadre, le réseau des CDC recommande de :

1. Reconnaître et soutenir les CDC volontaires dans l'écosystème d'accompagnement de projets collectifs concertés,
2. Assurer un accompagnement neutre et de qualité aux organisations qui portent des projets collectifs concertés,
3. Assurer un dialogue et des échanges avec l'écosystème d'accompagnement pour renforcer sa compréhension et sa prise en compte de la réalité des groupes d'ACA;
4. Développer des stratégies avec l'écosystème pour que les groupes d'ACA aient réellement l'opportunité de profiter des fonds et outils financiers disponibles;
5. S'assurer qu'il y ait une représentativité de l'action communautaire autonome sur les comités d'orientation, d'analyse et d'attribution des fonds,
6. Penser à l'opportunité d'avoir des fonds adaptés ou réservés à l'AC pour respecter le fonctionnement de l'ACA (gouvernance, temps et rythme de l'action collective);
7. Produire un guide d'analyse des groupes communautaires avec des critères (à créer avec les parties prenantes) et des modulations qui lui correspondent;

Finalement, considérant :

- Qu'il est nécessaire de faire barrage à des outils financiers comme les obligations à impact social.
- Qu'il est nécessaire de soutenir et de financer des processus d'évaluation participatifs, non partisans et axés sur l'apprentissage.

Le Réseau des CDC réitère son appui à la Déclaration de Montréal sur l'évaluation et la mesure d'impact social¹.

Conclusion

Comme on a pu le constater à travers cet énoncé de vision, la finance solidaire n'est pas solidaire par définition (Amouroux, 2003). Cela dit, quand elle participe à réarticuler finance et lien social (Kouakou, 2012), elle peut être un facteur de transformation sociale. Interroger les outils financiers à la disposition des actrices et acteurs de la société civile est donc un acte politique, cela permet de remettre en question la financiarisation des rapports économiques. Il est de notre responsabilité de s'assurer que la finance solidaire, à travers ces pratiques et ces outils financiers, incarne des pratiques et une finance réellement solidaire au service des communautés dans une perspective de transformation sociale.

Pour cela, il est nécessaire que les outils financiers disponibles ou à créer soient en adéquation avec les besoins et la réalité des organismes communautaires et non pas l'inverse. Cela nécessite de bien comprendre la réalité des groupes et d'être à l'écoute de leur besoin à

travers des espaces de dialogues pour mettre en relation organismes communautaires et actrices et acteurs de la finance solidaire. Cela permettrait par la même occasion de réfléchir à un accompagnement adapté à la réalité des groupes communautaires.

Par ailleurs, l'accessibilité à ces outils financiers ne doit en aucun cas être un prétexte au désengagement de l'État en matière de financement à la mission globale des organismes communautaires et face à ses prérogatives sociales. Des groupes communautaires forts, financés à la hauteur de leur besoin, sont capables de formuler des réponses collectives innovantes face aux problèmes sociaux et de participer activement au développement social de leur milieu. La finance solidaire doit donc être considérée comme un levier financier et non comme une solution miracle aux besoins de l'action communautaire autonome en matière de financement des projets collectifs. Il s'agit d'outils financiers qui devraient être une source de dernier recours, après l'utilisation de moyens financiers non remboursables à la disposition des groupes communautaires, et non une avenue aux enjeux de sous-financement chroniques des groupes communautaires.

1 https://www.tiess.ca/wp-content/uploads/2019/04/Tiess_DeclarationOnePager_HighRes06.pdf

Les 6 organisations suivantes ont coécrit cette Déclaration et l'ont dévoilée lors du Forum international de Montréal le 9 avril 2019 : Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS), Chantier de l'économie sociale, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ESAC), Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ), Conseil québécois du loisir (CQL).

Bibliographie

Amouroux, P. (2003). La finance solidaire pour un autre projet de société. *Revue du Mauss*. 1(21), 66-72. <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-66.htm>

Artis, A. (2013). Finance solidaire et système financier : Une approche historique. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, (329), 65-78. <https://doi.org/10.7202/1017934ar>

Besançon, E., Celle, S., Chochoy, N., Guyon, T., & Martell, Y. (2015). L'Investissement à Impact Social : Vers une financiarisation de l'économie sociale et solidaire ? 39 pages. Réseau Inter-Universitaire de l'économie sociale et solidaire, Reims

Bouchard, M. J., Gruet, É., & Salathé-Beaulieu, G. (2020). L'économie sociale et l'action communautaire face à l'évaluation et la mesure d'impact social. Par la bande ... Journal du Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM), (19), 3-7.

Dostie, C. Jr. (2017). *Portrait 2016 de la finance responsable*. Rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), CAP finance et le Réseau PRI Québec, <https://irec.quebec/publications/rapports-de-recherche/portrait-2016-de-la-finance-responsable>

Dughera, J. (2009). La finance solidaire : Histoire et pertinence. Dans *L'encyclopédie du développement durable*. France : Les éditions des Récollets, 5 p.

Echenberg, H. (2015). Le gouvernement du Canada et la finance sociale. Étude générale de la bibliothèque du Parlement. 12 p.

Gruet, É. (2017). *Obligations à impact social : Un glissement des responsabilités vers le secteur privé*. Billet de blog du TIESS [Territoires innovants en économie sociale et solidaire], <https://tiess.ca/obligations-a-impact-social-un-glissement-des-responsabilites-vers-le-secteur-prive/>

Harnois, J., & Greason, V. (2016). Pourquoi le milieu de l'action communautaire autonome doit-il s'intéresser à la finance sociale?, TROVEP Montérégie, 10 p.

Jetté, C. (2020). L'évaluation : Qui, quand, comment et pourquoi? Par la bande ... Journal du Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM), (19), 7-14.

- Kouakou, T. G.-O. (2012). La finance et l'éthique dans un environnement financiarisé : le cas de la finance solidaire. *Thèse de doctorat*, Université Toulouse le Mirail – Toulouse II.
- Loxley, J. (2020). Social Impact Bonds and the Financing of Child Welfare Revisited. Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA).
- Marty, F. (2016). Les obligations à impact social : Une nouvelle génération de PPP pour les politiques sociales1 ? (2016-3). Chaire Economie des Partenariats Public-Privé - IAE Paris Panthéon-Sorbonne.
- Mendell, M., & Neamtan, N. (2021). Social Finance in Quebec : An Ecosystemic Approach to Financial Innovation. Dans T. Walker, J. McGaughey, S. Goubran, & N. Wagdy (Éds.), *Innovations in Social Finance* (pp. 35-67), Suisse : Palgrave Macmillan Cham. En ligne. https://doi.org/10.1007/978-3-030-72535-8_3
- Roy, M. J., McHugh, N., & Sinclair, S. (2018). A Critical Reflection on Social Impact Bonds. *Stanford Social Innovation Review*, En ligne. <https://doi.org/10.48558/ODD5-BY65>
- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). (2021). Les obligations à impact social : Une mauvaise idée que les libéraux ne lâcheront pas, En ligne. <https://scfp.ca/les-obligations-impact-social-une-mauvaise-idee-que-les-liberaux-ne-lacheront-pas>.
- Tello-Rozas, S., Léonard, M., Lussier-Lejeune, F. (2022). Mise à jour du portrait des pratiques d'évaluation dans les organismes communautaires. Rapport de recherche du Centre de formation populaire, Réseau québécois de l'action communautaire autonome, Relais-femmes, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal. https://sac.uqam.ca/upload/files/Miseajourportraiteval_Rapport_v5_Web.pdf
- Van Den Neste, N. (2020). L'investissement d'impact : perspectives et obstacles au développement de cette méthode d'investissement en Belgique. Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, *Thèse*, Université catholique de Louvain. Prom. : De Ronge, Yves. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:25905>
- Zerdani, T. & Bouchard, M. J. (2016). Réseau de la finance solidaire et responsable au Québec Co-construction d'un champ institutionnel dans l'écosystème d'économie sociale et solidaire, *Revue Interventions économiques*, (54), consulté le 14 juin 2019. <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2727>
- Zerdani, T., & Bouchard, M. J. (2016). Réseau de la finance solidaire et responsable au Québec. Co-construction d'un champ institutionnel dans l'écosystème d'économie sociale et solidaire. *Revue interventions économiques*, (54). En ligne. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2727>

Annexe 1

Pour quel type de projet communautaire?

Cette section permet d'illustrer l'utilisation des outils de la finance solidaire à travers des exemples concrets de projets collectifs concertés. On y présente le problème initial auquel le projet répond, le montage financier de l'initiative et les apprentissages que les personnes qui portent le projet ont fait durant sa réalisation.

Un projet d'immobilier collectif

La Petite Maison sur Laprairie

Action gardien – CDC Pointe-Saint-Charles

La problématique

La survie de quatre groupes d'action communautaire autonome est menacée à la suite de la reprise de leurs locaux par le centre de services scolaires et par un propriétaire privé, dans un contexte de hausse de loyers important à Montréal.

La solution

Les groupes se concertent avec la CDC et décident de créer un pôle communautaire, afin d'assurer des locaux accessibles, abordables et pérennes aux groupes. En plus de compter les locaux des groupes communautaires, le projet abritera également des logements sociaux, une friperie, une épicerie et une halte-garderie, pour répondre aux besoins de la population du quartier.

Le montage financier

Le projet est de 13,5 millions de dollars (pour la portion communautaire). Ce montant inclut le développement pré-chantier, l'acquisition du terrain, la réalisation. En date de février 2024, 90 % du financement est complété.

Subventions publiques confirmées (Infrastructure Canada (BCVI), Arrondissement Le Sud-Ouest, PRAM, FIRM, FRCS, PME MTL...)	5 800 000 \$
Remboursement de taxes Tps-Tvq	1 600 000 \$
Dons et autres revenus confirmés (Fondations, Desjardins, Centraide, Filaction...)	3 700 000 \$
Subventions ou dons non confirmés (à trouver)	1 500 000 \$
Prêts : 1er rang et Capital patient (Initiative immobilière du Grand Montréal) - pré-admissibilité	900 000 \$
TOTAL	13 500 000 \$

Les enjeux

- Coûts de construction en hausse
- Disponibilité des fonds d'infrastructure pour le communautaire
- Exclusion de nombreuses fondations pour financer la construction
- Ratio d'endettement bas pour maintenir l'abordabilité
- Arrimage des échéanciers entre les volets communautaires et résidentiels
- Échéanciers des subventions (versus délais dans la réalisation)
- Temps investi par les groupes communautaire et la CDC

Les apprentissages

- Développement d'expertise locale
- Mutualisation d'espaces et atouts de la mixité du projet
- Collaborations avec les ressources techniques (ex. GRT, coopérative PIVOT)
- Appuis et contributions des pouvoirs publics incontournables (Ex. terrain, décontamination, fonds d'infrastructures...)
- Reconnaissance de la problématique de l'accès à des locaux abordables et contribution à la réalisation de nouveaux outils financiers
- Résilience dans le temps (3 ans de développement)
- Conditions de répliquabilité ?

Un projet de logements communautaires

Utilisation d'obligations communautaires

CDC Haut Saint-Laurent

La problématique

On constate sur le territoire une liste d'attente de demandes en logements. La relocalisation des locataires temporaires des Habitations des Tisserandes vers des logements permanents est impossible faute de logements disponibles. Par ailleurs, les taux d'inoccupation des logements locatifs sont très bas, en particulier pour les logements de moins de 925 \$ par mois.

La solution

Des partenaires du territoire, dont la CDC, décident qu'une des solutions est d'augmenter le nombre de logements abordables en milieu rural, afin d'offrir des milieux de vie agréables, abordables, écoresponsables et sécuritaires à la population. Le projet des habitations solidaires rurales voit le jour et a pour ambition de devenir un levier d'investissement pour créer un parc immobilier significatif pour impacter le marché locatif global, et ainsi permettre de dissocier le droit au logement du marché lucratif en milieu rural. À noter que le projet n'a pas encore été réalisé, puisque le montage financier n'a pas été complété.

Le montage financier

Obligations communautaires (Levés par citoyens, organismes communautaires et entrepreneurs)	108 000 \$
Philanthropie (Subvention promutuel)	17 000 \$
Financement traditionnel (Non-obtenu)	475 000 \$
Coûts totaux	600 000 \$

Les enjeux

- Réalité rurale
- Peu de multiplex (5 logements et plus)
- Pas de cautionnement municipal
- Notoriété (préjugés) à l'égard de l'organisme porteur
- Programmes souvent conçus en fonction de partenaires municipaux plus solides.
- Méconnaissance, par les actrices et acteurs locaux de la finance solidaire

Les apprentissages

- La nouveauté des concepts pour nos petites organisations nécessite plus de temps d'appropriation par les CA
- Difficile adéquation entre ces délais d'appropriation et la réalité du marché immobilier
- L'accompagnement est existant et stratégique. Rien ne justifie de s'en priver
- La finance sociale et populaire (obligations communautaires) est une démonstration de force et d'ancrage
- La finance sociale permet une posture politique avantageuse : relation partenariale plus que de dépendance (partage du risque)
- La finance sociale permet une autonomie financière plus grande du communautaire
- Une opportunité réelle existante et inexploitée partout au Québec : l'équité des groupes communautaires propriétaires de leurs immeubles... Ce sont des millions qui dorment et dont on se prive collectivement.

Annexe 2

Lexique de la finance

Finance sociale¹

La finance sociale est une approche visant à mobiliser des capitaux privés générant un dividende social et un rendement économique pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux.

La finance solidaire²

Elle désigne le financement du développement économique communautaire et les entreprises d'économie sociale. Gouvernée par les actrices et acteurs du milieu pour assurer la réalisation de ses objectifs, elle prend la forme de prêts à intérêt avec ou sans garanties, mais elle passe aussi par la reconstruction du capital social des communautés.

Le placement responsable (PR)³

Renvoie à l'ensemble des pratiques financières intégrant des préoccupations environnementales, sociales et/ou de gouvernance (ESG) aux processus de sélection, de gestion et de suivi des placements sur les marchés financiers primaire, secondaire ou privé.

L'investissement responsable (IR)⁴

Se définit de la même manière mais ne s'applique qu'au domaine de l'intervention directe en entreprise, englobant donc les créneaux du capital de risque et de développement, surtout axés sur les prises de participation et les prêts aux

1 <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/finance-sociale.html>

2 Zerdani, T., & Mendell, M. (2024). Portrait 2013 de la finance responsable au Québec, volet investissement responsable. l'institut Karl Polanyi, 54 p.

3 Rioux, H. (2020). Portrait 2020 de la finance responsable au Québec, 48 p. IRÉC.

4 *Ibid.*

entreprises privées, puis de la finance solidaire, renvoyant au financement des coopératives, des OBNL et des autres entreprises ou organisations relevant de l'économie sociale et communautaire.

L'investissement d'impact⁵

Concerne les activités de placement et d'investissement dont l'intention explicite est de générer, prioritairement et sur toute la durée de vie des projets concernés, des retombées socioéconomiques et/ou environnementales positives en plus des rendements financiers.

Finance socialement responsable (FSR)⁶

Regroupe toutes les pratiques relevant du PR, de l'IR et de l'investissement d'impact.

Financement participatif⁷

Financement par lequel la ou le responsable du projet sollicite l'appui financier d'un grand nombre de contribution par l'entremise de plateformes de médias sociaux, afin de permettre la mise en œuvre d'un projet ou d'en soutenir le développement. Au Québec, le financement participatif se réalise généralement de trois façons :

- Par les dons : l'individu ou l'entreprise donne une somme d'argent sans rien attendre en retour (le reçu fiscal n'est pas une obligation).
- Par le biais de récompenses : l'individu ou l'entreprise donne une somme d'argent en échange d'une récompense qui prend la forme d'un cadeau.
- Par la prévente : l'individu ou l'entreprise donne une somme d'argent en échange d'un produit ou d'un service (préachat).

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

7 https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/ES_Glossaire-de-leconomie-sociale.pdf

Les obligations communautaires et les parts privilégiées sont aussi considérées comme du financement participatif.

Obligations à impact social⁸

Visent à faire financer par des investisseurs privés des programmes sociaux en conditionnant leur remboursement et leur niveau de rémunération financière à la réalisation d'objectifs de performance.

Obligation communautaire⁹

Titre de créances rémunéré accessible à tout type d'investisseurs pouvant être émis par des organismes sans but lucratif. Les obligations communautaires permettent à ces organismes de mobiliser des capitaux auprès des membres de leur communauté pour réaliser un projet, contribuer à sa mission et servir sa communauté. Comme toutes obligations, les obligations communautaires comportent un prix d'émission (valeur nominale), une durée (terme ou échéance), une rémunération (taux d'intérêt ou coupon, assujetti à l'impôt) et un capital remboursable à échéance.

Fonds propres¹⁰

Participation des membres (d'une coopérative), des instances gouvernementales (subventions en infrastructure, en capital), des investisseurs philanthropiques, des donatrices et des donateurs d'une entreprise d'économie sociale dans l'actif de cette dernière.

Le capital de développement¹¹

Il utilise les instruments du capital de risque, mais il se distingue du capital de risque traditionnel par ses objectifs socio-économiques.

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*

10 *Ibid.*

11 Zerdani, T., & Mendell, M. (2024). Portrait 2013 de la finance responsable au Québec, volet investissement responsable. l'institut Karl Polanyi, 54 p.

Il n'occulte pas la préoccupation du rendement financier, mais suppose des arbitrages conséquents entre les dimensions économiques et sociales.

Les catégories d'outils financiers¹²

Dette : Prêt ou capital de risque assortis de conditions contraignantes (ratios financiers ou prises de garanties sur les actifs par exemple)

Garantie de prêts ou d'engagement financiers : Engagement d'assumer une créance en cas de défaut de paiement.

Quasi équité : Prêts ou capital patient assortis de conditions souples :

- Un remboursement souvent flexible
- Des rendements qui peuvent dépendre des résultats
- Des échéances habituellement long terme souvent avec un moratoire
- Généralement non garanti, ou avec une garantie subordonnées

Capital patient : Capital à risque placé à long terme. Ces fonds sont habituellement sans garantie et ne comportent aucun droit particulier sur tout actif de l'entreprise. Le remboursement du capital est souvent flexible, de même que le rendement peut être variable, les deux étant liés au montant des résultats.

Équité : Capitaux propres de l'entreprise, parts sociales et privilégiés, obligations communautaires, investissement d'action

Ratio d'endettement¹³ :

Le ratio d'endettement indique quelle portion d'une entreprise détient les créancières et créanciers (celles et

12 Source : Extrait du PowerPoint présenté à la rencontre nationale, de mars 2023, par Didier K.

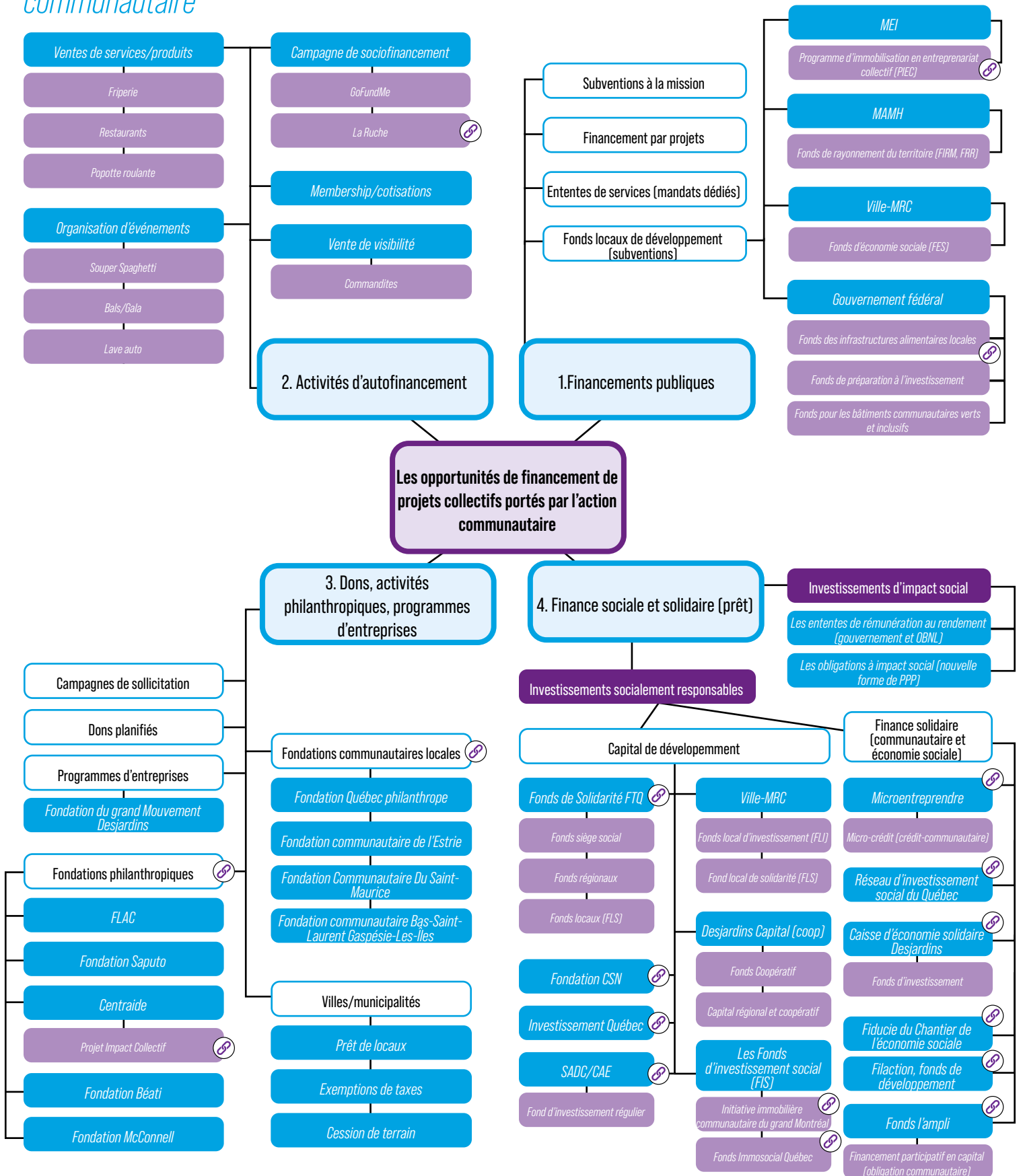
Muamba, analyste sénior au RISQ

13 <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneurs/gabarits-documents-guides-affaires/glossaire/ratio-d-endettement>

ceux à qui elle a emprunté de l'argent] par rapport à la quantité des actifs de l'entreprise détenus par les actionnaires. La capacité d'endettement reflète à la fois la capacité d'une entreprise à rembourser sa dette actuelle et celle à générer des fonds en contractant une nouvelle dette, au besoin. On utilise surtout le ratio d'endettement pour mesurer la capacité d'une entreprise à générer des fonds au moyen d'une nouvelle dette. Plus le ratio d'endettement d'une entreprise est élevé, plus il constitue un effet de levier. Lorsque les revenus diminuent, les entreprises très endettées sont plus susceptibles de manquer les paiements de leur dette. On calcule le ratio d'endettement en divisant la dette totale d'une entreprise par ses actifs totaux.

Annexe 3

Cartographie des opportunités de financement des projets collectifs portés par l'action communautaire



Annexe 4

Outils d'aide à la décision

Utiliser ou non et à quelles conditions des outils de la finance sociale et solidaire et des capitaux privés pour financer un projet collectif ?

Objectif de l'outil

Cet outil n'a pas pour ambition d'être prescriptif. Il s'agit d'un guide pour accompagner les groupes désireux de mobiliser des capitaux afin de prendre des décisions éclairées. L'objectif est de les aider à réfléchir à leur degré de tolérance face au risque, mais aussi de les inviter à poser un regard critique et éthique sur l'utilisation de ces fonds, ainsi que leur provenance.

Quels sont les éléments qui seraient inacceptables, rédhitoires ? Ou au contraire, qu'est-ce qui ferait en sorte qu'un groupe serait prêt à utiliser ce genre d'outils financiers ? Voici à quoi devrait répondre la série de questions qui suit.

Mise en contexte

Les outils de la finance sociale et solidaire ne sont pas une panacée et ils ne s'équivalent pas tous. Il est donc important de se poser les bonnes questions et d'être conscient de l'ensemble des tenants et aboutissants avant de mobiliser des capitaux privés pour quelques projets que ce soit, que ces fonds soient solidaires ou non. Par ailleurs, selon les produits financiers mobilisés, certains blocs de questions seront moins pertinents/utiles. À titre d'exemple, les produits offerts par les actrices et acteurs regroupés dans CAP finance, l'écosystème de la finance solidaire au Québec, font l'objet d'une analyse rigoureuse. Tous les partenaires financiers de cet écosystème ont signé une charte qui les enjoint à une approche éthique et responsable de la finance, en théorie.

Les fonds publics de finance sociale peuvent eux aussi être exempts de méfiance quant à leur provenance, bien qu'ils supposent d'autres questions plus morales et idéologiques sur la redistribution de la richesse collective.

Pour certaines questions, il sera difficile de trouver des réponses, notamment une partie des sections sur les considérations éthiques, sociales ou encore environnementales des outils financiers. Certaines informations ne sont tout simplement pas publiques. Le fait de questionner ces outils financiers permettra, nous l'espérons, d'amener les partenaires financier à adopter des pratiques plus transparentes et éthiques, à terme.

Par ailleurs, ces réflexions devraient se mener, dans l'idéal, avec toutes les parties prenantes de l'organisation. Équipes, CA et membres devraient être interpellés, afin de réfléchir collectivement aux incidences de la mobilisation de ces fonds et participer à l'évaluation de leur utilisation, le cas échéant.

Niveau de risque de l'utilisation des outils de la finance sociale et solidaire		X
Le fait d'utiliser ces outils rentre-t-il en contradiction avec nos valeurs d'organisation?		
Mobiliser des capitaux privés pourrait-il nuire ou mettre en danger votre mission?		
Ce financement additionnel augmente-t-il les contraintes de l'organisme communautaire, en termes de reddition de compte?		
Le temps et les ressources (humaines, financières) investis dans le projet risquent-ils de mettre en péril la réalisation de votre mission sociale?		
Ce financement met-il en danger votre autonomie (politique, de gestion, d'identité, d'alliance)?		
La finalité du projet est-elle propice à l'utilisation des fonds de finance sociale?		
Toutes les sources de subventions ont-elles été envisagées/épuisées avant de penser à l'endettement?		
La capacité financière de la porteuse ou du porteur de projet est-elle assez solide pour assumer un tel projet?		
L'utilisation d'outils financiers pourrait-elle mettre en péril la stabilité financière de l'organisme?		
Le groupe porteur a-t-il une expérience ou une expertise en montage financier?		
Le projet est-il porté collectivement?		
Est-ce que les partenaires du projet sont solidairement responsable de la dette?		
Si vous avez répondu oui à l'ensemble de ces questions, il semblerait que vous soyez prêt à tenter l'expérience.	Si vous avez répondu non à la majorité de ces questions, nous vous conseillons de faire appel à l'écosystème d'accompagnement afin de revoir ou consolider votre projet avant de vous lancer.	

Les retombées du projet collectif		X
Ces fonds sont-ils pensés en complémentarité (ou se substituent-ils) à la responsabilité étatique?		
La mobilisation de ces outils financiers sera-t-elle un levier pour démontrer l'ancrage territorial de votre projet?		
La mobilisation de ces outils financiers sera-t-elle génératrice d'utilité sociale, de lien social ?		
Est-ce qu'une évaluation des retombées du projet et/ou des investissements sera réalisée?		
Est-ce que l'évaluation sera réalisé par, pour et avec les organismes concernés?		
Si une évaluation des impacts sociaux est exigée, est-ce que des budgets sont également prévus pour la réaliser?		
Si vous avez répondu oui à la majorité de ces questions, il semblerait que les partenaires aient des pratiques en concordance avec vos approches et pratiques.	Si vous avez répondu non à la majorité de ces questions, il serait peut-être pertinent de réitérer aux partenaires financiers nos manières de fonctionner et tenter de renégocier les termes de votre collaboration.	

Considérations éthiques des outils financiers (capitaux privés)	X
Les produits financiers proviennent-ils d'une source éthique (pas d'investissement dans produits illicites, le tabac, le jeu, l'armement, les compagnies pétrolières, les entreprises antisyndicales etc.)?	
La politique de rémunération des dirigeantes et dirigeants est-elle transparente, juste, en regard de l'ensemble des travailleuses et travailleurs de l'organisme?	
Quelle est la stratégie fiscale de l'investisseur (juste part, évasion ou évitement fiscal)?	
La structure du conseil d'administration de l'investisseur est-elle connue, est-elle diversifiée?	
Les stratégies d'investissement de l'organisme donnent-elles une primauté aux critères non financiers?	
Les outils financiers sont-ils adaptés pour les organismes communautaires?	
Considérations sociales	X
La stratégie d'investissement du partenaire financier prend-elle en considération le respect des droits humains?	
La stratégie d'investissement du partenaire financier prend-elle en considération les conditions de travail?	
La stratégie d'investissement du partenaire financier a-t-elle des pratiques respectueuses des relations avec les personnes à l'emploi?	
La stratégie d'investissement du partenaire financier s'assure-t-elle de ne pas contribuer à l'esclavage moderne?	
La stratégie d'investissement du partenaire financier s'assure-t-elle de ne pas contribuer au travail des enfants?	
Considérations environnementales	X
La stratégie d'investissement du partenaire financier contribue-t-elle à lutter contre les changements climatiques?	
La stratégie d'investissement du partenaire financier s'assure-t-elle de ne pas contribuer à l'épuisement des ressources?	
La stratégie d'investissement du partenaire financier s'assure-t-elle de ne pas contribuer à la pollution de la planète?	
La stratégie d'investissement du partenaire financier s'assure-t-elle de ne pas contribuer à la déforestation?	
Si vous avez répondu oui à la majorité de cette série de questions, il semblerait que les partenaires aient adopté des pratiques respectables, qui sont en concordance avec les valeurs de l'action communautaire.	Si vous avez répondu non à la majorité de cette série de questions, il y a tout lieu de questionner l'utilisation de ces outils et votre collaboration avec ces partenaires financiers. Ces outils financiers ne sont clairement pas recevables à la lumière des pratiques et des valeurs de l'action communautaire.



CONTRIBUTIONS

Comité de travail sur la finance solidaire :

- Alain Roy, CDC des Sources
- Diego Scalzo, CDC Val-Saint-François
- Érick Plourde, CDC de Lévis
- François Bergeron, CDC Centre-Sud
- François Bourque, CDC de Côte-des-Neiges
- Guy Drouin, CDC ICI Montmagny-l'Islet
- Jinny Mailhot, CDC Haut-Saint-François
- Karine Triollet, Action Gardien CDC Pointe-Saint-Charles
- Rémi Pelletier, CDC du Haut-Saint-Laurent
- Samuel Chartier-Trudel, CDC de la MRC de Maskinongé

Rédaction : Ophélie Couspeyre, agente de développement, TNCDC.

Conception graphique : [BRIO Communications](#), Olivier Bellemare

Référence suggérée : Couspeyre, O. (2024). La finance solidaire : des outils à découvrir pour soutenir l'action collective concertée. Énoncé de vision collective et de positionnement du réseau des CDC sur la finance sociale et solidaire. TNCDC. 32 p.

© TNCDC, mars 2024



TNCDC
TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

